

**Assemblée générale de l'AVGD
Vendredi 6 mai 2022, à 09h30, Salle La Paudèze au Centre
Patronal à Paudex.**

<u>Présidence</u> :	M. Jean Malcotti
<u>Vice-président</u> :	M. Antoine Maillard
<u>Sont présents</u> :	membres, selon liste de présence annexée à l'original du présent procès-verbal. invités
<u>Sont excusés</u> :	membres, selon liste annexée à l'original du présent procès-verbal. invités
<u>Secrétaire</u> :	M. Charles-Matthieu Hoyas.

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 juin 2021.
2. Rapport du président.
3. Comptes 2021, présentation, rapport des vérificateurs et adoption.
4. Budget 2022, présentation et adoption :
 - 4.1 Fixation des cotisations annuelles et finances d'entrée.
5. Elections statutaires :
 - 5.1 du président ;
 - 5.2 du comité et candidature de M. Didier Math ;
 - 5.3 de l'organe de vérification des comptes.
6. Mutations.
7. Divers et propositions individuelles :
 - 7.1 Intervention du bureau technique ;
 - 7.2 Intervention des représentants de l'Etat de Vaud (DGE) ;
 - 7.3 Intervention de M. Robert Torday : « L'énergie dans le domaine du bâtiment et des travaux publics ».

M. Jean Malcotti, président, déclare l'Assemblée générale ouverte à 09h31 en souhaitant la bienvenue à chacun dans la salle « La Paudèze » du Centre Patronal à Paudex, et en relevant le grand plaisir qu'il a à tenir cette Assemblée générale en présentiel. Il remercie les participants dont les noms feront partie de la liste de présence originale jointe au PV. Il relève également la présence des représentants de la DGE.

Puis **le président** poursuit en demandant si quelqu'un désire modifier l'ordre du jour qui a été proposé avec la convocation. Ce n'est pas le cas, il sera donc suivi tel que présenté.

1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 juin 2021.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 15 juin 2021 a été transmis par courriel le 21 juillet 2021.

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée ; ce document ne fait l'objet d'aucun commentaire, ni d'aucune contestation. Il est ainsi adopté à l'unanimité des membres présents, avec les remerciements d'usage à son auteur, **M. Nicolas Walter**.

2. Rapport du président.

Texte in extenso

A titre préliminaire, je souhaite vous faire part de ma grande joie de pouvoir tenir cette assemblée en présentiel et ainsi vous retrouver toutes et tous après deux années COVID compliquées qui nous ont toutes et tous marqué.

Laissons cela derrière nous, en tout cas pour l'instant, car malgré le fait que la vie normale reprenne gentiment son cours en Suisse, l'actualité mondiale n'est guère meilleure. En effet, depuis le 24 février de cette année l'Europe connaît à nouveau une guerre sur son territoire. En plus du coût humain, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a de nombreuses répercussions sur nos métiers notamment l'augmentation du prix des matières premières et les difficultés d'approvisionnement de certains matériaux à court ou moyen terme. C'est en partant de ce constat, que nous avons invité M. Torday à vous faire une présentation concernant « l'énergie dans le domaine du bâtiment et des travaux publics ». Par ailleurs, cette crise russo-ukrainienne a prouvé les difficultés que peuvent engendrer la dépendance d'approvisionnement en matières premières envers un Etat tiers. Dès lors, cela démontre également qu'il est indispensable de consommer localement les matières premières et renforcer la valorisation des matériaux dans notre canton. L'économie circulaire et la production locale des matériaux minéraux sont nécessaires pour le bon développement de nos activités ainsi que celui de l'économie vaudoise. Notre message est économiquement et écologiquement en adéquation avec les changements induits par la transition énergétique.

Nous vous avons informé l'année dernière de la modification de la Loi sur l'assainissement des sites pollués et surtout des conséquences pour notre branche des nouvelles TASC. A l'automne, nous fûmes surpris de voir que ce nouvel apport financier avait déjà pris en compte dans le futur budget cantonal vaudois, une simple ligne dans un document de plus de presque 220 pages. D'entente avec le groupe thématique du Grand Conseil, dont je remercie la réactivité de sa présidente, Mme la députée Carole Schelker, un amendement fut déposé par M. le député Yvan Pahud. Après diverses discussions avec Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux, il fut décidé de proposer un texte de motion. Ce texte déposé par M. le député Pierre Volet au début avril fut le fruit d'une concertation entre la DGE, le groupe thématique et l'AVGD. L'intérêt commun a été compris par toutes les

Secrétariat

Route du Lac 2, 1094 Paudex
Tél. 058 796 33 00

Adresse postale

Case postale 1215, 1001 Lausanne
Fax 058 796 33 52

parties et ainsi de belles synergies ont pu être développées. S'agissant de la mise en place de la motion, M. Renaud Marcelpoix vous en parlera tout à l'heure.

J'en profite pour vous confirmer que le contenu du courriel que vous avez reçu durant les vacances de Pâques concernant le QP71 est partiellement correct. M. Renaud Marcelpoix nous apportera quelques éclaircissements concernant ce sujet. Cependant, je maintiens le message qui figurait dans le courriel, la responsabilité de la traçabilité des matériaux exigée par l'OLED revient finalement à l'exploitant.

Par ailleurs, les inquiétudes de nos membres ont été comprises par notre association car à l'origine cette motion découle de l'augmentation de la taxe sur le stockage de déchets et de matériaux de comblement (TASC) qui figure à l'art. 11 de la Loi sur l'assainissement des sites pollués (LASP). Cette nouvelle loi est entrée en vigueur au 1^{er} mars de cette année mais le montant de la TASC n'a pas encore été arrêté. C'est pourquoi, une délégation de l'AVGD en a discuté avec Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux le lundi 11 avril dernier. Mme Métraux s'est montrée à l'écoute des préoccupations de nos membres et nous lui avons proposé qu'un délai d'au moins deux mois soit octroyé entre le moment où le montant de l'augmentation est décidé et son entrée en vigueur afin de permettre aux exploitants de prendre des mesures et avertir leurs clients.

Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux quittera ses fonctions à la fin juin de cette année et nous lui souhaitons tout le meilleur pour ses futures expériences. Néanmoins, nous nous réjouissons de pouvoir travailler avec son remplaçant ou sa remplaçante dès le 1er juillet prochain.

L'AVGD a, grâce à vous, pu mandater un conseiller en communication, l'agence 45 Degrés. Nous avons établi une stratégie de communication avec des objectifs clairs, ceux-ci sont :

- 1) Renforcer l'image de nos activités ;*
- 2) Augmenter notre présence sur les réseaux sociaux ;*
- 3) Réagir à certains articles de presse ou publications sur les réseaux sociaux.*

Ce travail a débuté en augmentant les publications sur LinkedIn et Facebook et en réagissant par lettre de lecteur à certains articles de presse. Un groupe de travail communication a également été mis en place pour une meilleure réactivité et prise de décision. Par ailleurs notre initiative a également été repise par l'ASGB qui se rend compte de l'importance de la communication et du déficit d'image de notre branche. M. Johannes Mederer, membre du comité de l'AVGD, l'a rejoint permettant d'augmenter nos synergies communes.

Par rapport aux différentes motions ou initiatives, « Laisse béton » ou « Sauvons le Mormont », nous devons également renforcer notre collaboration avec les différentes associations cantonales dont leurs membres peuvent être touchés dans leurs activités par l'entrée en vigueur de futures restrictions. Un plan de route par rapport à « Sauvons le Mormont » va être mis en place. Il ne sert à rien de se battre contre le dépôt de l'initiative dont les 12'000 signatures vont probablement être obtenues, cependant il faut préparer notre future communication sur ce sujet et nous nous y attelons. Le groupe Communication préparent plusieurs publications rappelant les faits et permettant de déconstruire certaines méconnaissances du grand public et d'une partie des politiciens...

Mais nous avons également besoin de vous chers membres. En effet, nous souhaitons avoir votre soutien sur les réseaux sociaux. Un seul « like » ou « partage » d'une publication de l'AVGD de votre part permet à tous vos contacts de voir la publication en question. Ainsi, nos messages seront plus lus. La communication sur nos activités est essentielle pour la

Secrétariat

Route du Lac 2, 1094 Paudex
Tél. 058 796 33 00

Adresse postale

Case postale 1215, 1001 Lausanne
Fax 058 796 33 52

défense de nos intérêts qui convergent avec ceux d'une économie circulaire et du développement durable...c'est pourquoi, nous sollicitons votre collaboration sous la forme toute simple d'un clic.

Je reviens quand-même sur un magnifique événement organisé le 25 septembre 2021 par notre association : la journée portes ouvertes. Il y a eu quelques 3'000 visiteurs, dont 250 écoliers vaudois, qui ont pu voir la réalité du terrain et être sensibilisés aux enjeux de nos professions. J'en profite donc pour remercier les sept membres qui ont accueilli les vaudoises et vaudois lors de la journée portes ouvertes :

- 1) GCM, la Claie-aux-Moines ;
- 2) Carrière d'Arvel ;
- 3) Ronchi SA ;
- 4) Léman Granulats ;
- 5) CATELLANI SA ;
- 6) Décharge En Albin SA ;
- 7) Gravière de Sergej.

Afin de terminer sur quelque chose de réjouissant, je vous annonce, qu'en septembre 2023 nous prévoyons notre voyage d'étude. J'espère vous y voir nombreux et vous recevrez plus d'informations en temps voulu.

Je tiens à remercier tout particulièrement le comité de l'AVGD pour son engagement et sa réactivité ainsi que notre nouveau secrétaire pour son travail et je tiens également au nom du comité à remercier tous nos membres qui nous font confiance.

Merci à toutes et tous pour votre attention.

C'est sur ces paroles qu'il est chaleureusement applaudi par les participants.

3. Comptes 2022, présentation, rapport des vérificateurs et adoption.

M. Charles-Matthieu Hoyas parcourt brièvement les comptes sur la base d'un document qui est projeté à l'écran et dont une copie a été remise aux membres à l'entrée.

Le secrétaire précise d'emblée qu'il ne va expliquer que les postes qui présentent une certaine différence avec les deux années précédentes. Dans le compte résultat, il explique que le poste « Communication » sous la rubrique « Charges d'exploitation » se monte à CHF 12'924.00 car ce montant représente les honoraires semestriels de l'agence 45 Degrés. Les deux autres postes qui ont augmenté dans les charges d'exploitation sont « Séminaire » et « Portes ouvertes », qui correspondent respectivement à CHF 3'285.00 pour la manifestation automnale au Château d'Yverne et à CHF 2'918.67 pour la publicité des portes ouvertes.

Les produits totalisent ainsi CHF 95'600.00, alors que les charges sont de CHF 72'787.52. L'excédent de produits de CHF 22'705.90 est reporté au bilan, faisant passer les capitaux propres de CHF 54'089.33 à CHF 76'795.23 au 31 décembre 2021. Le résultat du bilan se monte à CHF 88'088.98 au 31 décembre 2021.

Le président le remercie pour ses propos. Ensuite, il ouvre la discussion.

Secrétariat

Route du Lac 2, 1094 Paudex
Tél. 058 796 33 00

Adresse postale

Case postale 1215, 1001 Lausanne
Fax 058 796 33 52

La parole n'étant pas demandée, il passe directement au rapport des vérificateurs qui a été établi le 19 avril 2022 par MM. Silvio Catellani et Christophe Roulin. Le rapport est lu par Silvio Catellani. Ce document confirme l'exactitude des chiffres et relève la bonne tenue des comptes. Sur la base des éléments vérifiés, il recommande à l'assemblée d'approuver les comptes tels que présentés et de donner décharge aux organes responsables.

M. Jean Malcotti le remercie pour sa lecture avant de passer au vote :

- **C'est à l'unanimité par un levé de mains que l'assemblée adopte les comptes 2021 et donne décharge aux organes responsables, à savoir le comité et son président, ainsi que le Centre Patronal.**

4. Budget 2022, présentation et adoption :

M. Charles-Matthieu Hoyas présente le budget 2022 en soulignant d'emblée que le budget 2022 n'appelle dans sa globalité aucun commentaire particulier. Au niveau des produits d'exploitation, il explique que les postes « cotisations » et « finance d'entrée » vont augmenter en raison de deux nouveaux membres qui seront présentés au point 6 de l'ordre du jour : Geocycle Suisse et Grisoni-Zaugg SA. Il précise encore que le poste « Communication » sous la rubrique « Charges d'exploitation » se monte à CHF 26'000.00 car ce montant représente les honoraires annuels de l'agence 45 Degrés. Il explique que le poste « Site internet » a été augmenté à CHF 2'000.00 car il doit être mis à jour. En effet, une des modifications du site internet consistera en l'ajout des coordonnées et logos des différents membres afin d'offrir une meilleure visibilité aux membres.

Le président le remercie pour sa présentation avant d'ouvrir la discussion ; la parole n'étant pas demandée, il passe ainsi au vote.

- **C'est à l'unanimité par un levé de mains que le budget 2022 est adopté tel que présenté.**

4.1 Fixation des cotisations annuelles et finances d'entrée.

Le président propose de maintenir les cotisations annuelles actuelles, à savoir à CHF 2'200.00 par membre et par année.

La parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

Une fois encore, c'est à l'unanimité que les membres acceptent la proposition de maintenir les cotisations à CHF 2'200.00.

Le président propose de maintenir le montant de la finance d'entrée à CHF 500.00.

La parole n'étant pas demandée, il passe au vote.

Une fois encore, c'est à l'unanimité que les membres acceptent la proposition de maintenir les finances d'entrée à CHF 500.00.

Le président remercie l'assemblée pour son unanimité et sa confiance, l'assurant que tout sera fait pour que ces montants soient utilisés à bon escient.

5. Elections statutaires :

Avant de débiter, **M. Jean Malcotti** rappelle que les élections statutaires ont lieu tous les deux ans, et que 2022 est bel et bien une année d'élection statutaire. Il passe d'emblée la parole au vice-président, M. Antoine Maillard, pour l'élection à la présidence de l'association.

5.1 du président ;

M. Antoine Maillard annonce ainsi d'emblée avec plaisir que **M. Jean Malcotti** est candidat à sa propre réélection pour un nouveau mandat de deux ans ; et qu'aucune autre candidature n'a été déposée au comité avant les assises. Afin de respecter les traditions statutaires, il demande toutefois si quelqu'un désire se porter candidat, ce n'est pas le cas, et le vice-président propose ainsi d'élire M. Malcotti à la présidence de l'AVGD pour la période 2022-2024 par acclamations.

- **C'est par acclamations que l'assemblée réélit M. Jean Malcotti comme président pour un nouveau mandat de deux ans.**

Le président les remercie de leur confiance, avant de passer à l'élection du comité.

5.2 du comité ;

M. Jean Malcotti adresse ses sincères remerciements à **M. Yves Reymond** pour ses 17 années de service au sein du comité de l'AVGD en précisant que ce dernier ne se représenterait pas. Il passe la parole à **M. Yves Reymond** qui remercie le comité.

Le président indique ensuite que **M. Didier Math** (Le Coultre SA Transports et gravières) a valablement présenté sa candidature au comité pour remplacer **M. Yves Reymond**. **M. Jean Malcotti** passe la parole à **M. Didier Math** qui présente son parcours professionnel et explique son intérêt à rejoindre le comité de l'AVGD.

Le président demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures spontanées.

Cela n'est pas le cas.

Ensuite, il explique que les sept autres membres élus se représentent pour un nouveau mandat de deux ans. La liste complète est donc :

Antoine Maillard, Vice-président, *Cand-Landi SA*
 Laurent Dorthe, *Gravière de la Claie aux Moines SA*
 Blaise Henry, *Henry Transports SA*
 Johannes Mederer, *Holcim Suisse SA*
 David Martini, *Ronchi SA*
 Didier Math, *Le Coultre SA Transports et gravières*
 Xavier Pichon, *Carrières d'Arvel SA*
 Mathieu Provost, *H2M Exploitation SA*

En plus du président élu.

Le président ouvre la discussion ; la parole n'étant pas demandée, il passe donc à l'élection en bloc des candidats présentés pour autant que les participants acceptent cette manière de procéder, ce qui est le cas.

Secrétariat

Route du Lac 2, 1094 Paudex
 Tél. 058 796 33 00

Adresse postale

Case postale 1215, 1001 Lausanne
 Fax 058 796 33 52

- **C'est par acclamation que tous les 7 membres du comité sont réélus et Didier Math est élu pour un mandat de deux ans.**

Le président félicite le comité réélu unanimement et remercie l'assemblée pour sa confiance, avant de passer à l'élection des vérificateurs.

5.3 de l'organe de vérification.

M. Jean Malcotti rappelle que l'organe de vérification se composait de MM. Silvio Catellani et Christophe Roulin, mais il n'y avait pas de suppléant.

Il est temps de nommer un nouvel organe de vérification dont la durée du mandat est de deux ans également.

Le président demande à l'assemblée s'il y a des volontaires. MM. Enguerran Petit et Guy Herminjard manifestent leur souhait d'être respectivement premier et deuxième vérificateur. M. Antoine Porret est désigné comme vérificateur suppléant.

- **C'est à l'unanimité que les membres acceptent cette proposition et élisent les candidats présentés ; le président les remerciant chaleureusement d'accepter cette tâche.**

6. Mutations.

Le président annonce que le comité a approuvé les admissions des membres suivants depuis les dernières assises :

- Camandona SA, à Crissier ;
- Geocycle Suisse Romande, à Eclépens ;
- Et Grisoni-Zaugg SA, à Saint-Légier-La Chiésaz.

Il en profite pour saluer M. Guy Herminjard, responsable industriel chez Camandona SA.

7. Divers et propositions individuelles :

Le président explique que le mandat du bureau technique biol conseils SA été renouvelé pour quatre ans et remercie M. Nicolas Fawer au nom du comité.

Il demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite aborder un sujet ou prendre la parole.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la partie statutaire de l'assemblée générale.

7.1 Intervention du bureau technique ;

Le président explique qu'il va désormais passer la parole aux différents intervenants.

Il passe la parole à **M. Nicolas Fawer** dont la présentation « Îlot de chaleur et matériaux » concerne l'exemple de la place d'Armes à Yverdon-les-Bains.

7.2 Intervention des représentants de l'Etat de Vaud (DGE) ;

Le président remercie **M. Nicolas Fawer** pour cette intervention fort intéressante. Il ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Secrétariat

Route du Lac 2, 1094 Paudex
Tél. 058 796 33 00

Adresse postale

Case postale 1215, 1001 Lausanne
Fax 058 796 33 52

Le président a le plaisir de souhaiter une cordiale bienvenue à MM. Sébastien Beuchat et Renaud Marcelpoix en les remerciant pour leur présence avant de passer la parole à M. Renaud Marcelpoix.

M. Renaud Marcelpoix remercie le comité et les membres de l'AVGD de l'avoir invité, en relevant qu'il abordera différents points qui amèneront très certainement à des questions. Il propose donc que les questions soient posées après chaque point.

Le premier point concerne les chiffres provisoires 2021 au niveau des millions de m³ de matériaux minéraux extraits et du nombre de déchets de type A et B traités dans le canton de Vaud.

Le deuxième point concerne l'export de déchets de chantier en France voisine.

M. Didier Math intervient pour expliquer que le problème découle des différentes interprétations des termes « matériaux valorisables ».

M. Antoine Maillard demande s'il s'agit bien de déchet.

M. Renaud Marcelpoix répond qu'il s'agit de déchets valorisables au sens de l'art. 19 OLED.

Le troisième point abordé concerne la modification de l'art. 11 de la Loi sur l'assainissement des sites pollués (LASP). Il explique que la modification est entrée en vigueur mais que les montants de l'augmentation de la taxe sur le stockage des déchets et matériaux de comblement (TASC) n'ont pas encore été arrêtés.

Une fois les présentations terminées, **M. Jean Malcotti** réitère ses plus sincères remerciements auprès des membres de la DGE pour leurs propos, en rappelant l'importance du partenariat qui existe au sein de la branche, et qui doit se perpétuer pour le bien de toutes les parties en présence. Il confirme que le processus est en cours et qu'une fois que le Conseil d'Etat aura arrêté les nouveaux tarifs sera envoyé à l'AVGD et aux entreprises concernées.

M. Nicolas Fawer demande s'il y aura un délai entre la prise de décision et la mise en application de l'augmentation de cette taxe.

M. Renaud Marcelpoix explique que l'AVGD a demandé à Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux d'octroyer un délai d'au moins deux mois entre la prise de décision et l'application.

M. Raymond Moinat prend la parole pour dire que le délai de deux mois est inacceptable et trop court. Selon lui, il faudrait au moins une année.

M. Jean Malcotti répond qu'il est d'accord avec ses propos mais que ce délai dépendra de la volonté du Conseil d'Etat.

M. Raymond Moinat rappelle à l'assemblée que la santé économique des entreprises est menacée par l'augmentation du prix de l'essence, la concurrence française et maintenant l'augmentation de la TASC.

M. Nicolas Fawer suggère que la DGE envoie également un courrier aux maîtres d'ouvrage pour qu'ils soient informés de cette augmentation de la TASC.

Secrétariat

Route du Lac 2, 1094 Paudex
Tél. 058 796 33 00

Adresse postale

Case postale 1215, 1001 Lausanne
Fax 058 796 33 52

Après encore quelques échanges, **M. Renaud Marcelpoix** aborde son quatrième point le QP71.

Il explique qu'il y a quelques mauvaises informations qui ont circulé à propos du QP71 tout en rappelant que le QP71 vise une conformité avec l'art. 16 OLED.

Il confirme que le QP71 reste encore applicable à ce jour mais que le document de l'ASGB proposé par l'AVGD est également valable.

M. Jean Malcotti rappelle à nouveau que la traçabilité des matériaux relève finalement de la responsabilité des exploitants.

L'avant-dernier point abordé par M. Renaud Marcelpoix est les surfaces d'assolement qui n'appelle pas de commentaire particulier.

Le dernier point est donc la participation de la DGE à l'information des parties prenantes.

La présentation terminée, **M. Jean Malcotti** remercie chaleureusement **M. Renaud Marcelpoix** et se réjouit de continuer à collaborer avec lui dans l'intérêt de la profession et également de la collectivité en générale.

7.3 Intervention de M. Robert Torday : « L'énergie dans le domaine du bâtiment et des travaux publics ».

Le président passe désormais la parole au dernier intervenant **M. Robert Torday** qui traitera du thème de l'énergie dans le domaine du bâtiment et des travaux publics.

Une fois la conférence terminée, **M. Jean Malcotti** remercie **M. Robert Torday** pour sa présentation intéressante dont le sujet touche toutes les personnes présentes. Il rappelle l'importance pour nos membres de prendre correctement le virage de la transition énergétique. Il demande si une personne de l'assemblée souhaite prendre la parole.

La parole n'étant plus demandée, il en profite pour remercier également les participants pour leur active présence et leur confiance tout en clôturant les assises à 11h31. Il remercie également l'entreprise Probst-Maveg pour leur généreuse contribution à l'apéritif. Puis il invite chacune et chacun à partager l'apéritif et le repas au restaurant du Port de Pully qui se trouve au port de Pully.

ASSOCIATION VAUDOISE
DES GRAVIERS ET DÉCHETS

Le président :



Jean Malcotti

Le secrétaire :



Charles-Matthieu Hoyas

Ainsi fait à Paudex, le 24 mai 2022

Annexe : - liste des présences

Secrétariat

Route du Lac 2, 1094 Paudex
Tél. 058 796 33 00

Adresse postale

Case postale 1215, 1001 Lausanne
Fax 058 796 33 52